



SYNDICATS NATIONAUX **CGT** DES MINISTÈRES SOCIAUX

SNASS-CGT, SMAST-CGT, SNEFP-CGT

Déroulement de carrière et avancements de grade de l'année 2016 : un suspens intolérable !

Le DRH dans un mail du 8 février 2016 tente d'expliquer les raisons de la non publication à ce jour des taux de promotions pour les années 2016-2018 alors que les CAP ont eu lieu fin 2015 pour les corps des ministères sociaux...

Texte du mail de la DRH :

L'examen par le guichet unique des demandes des ministères chargés des affaires sociales pour la campagne de promotion 2016-2018 a débuté avec la saisine de la rentrée dernière et est en passe de s'achever. Elle a notamment été retardée par la concomitance de saisines en fin d'année par l'ensemble des ministères pour d'autres sujets, notamment concernant le RIFSEEP.

A l'issue des échanges engagés depuis l'été, il devrait aboutir à un accord pour beaucoup de taux demandés, mais quelques cas font encore l'objet de discussions depuis le début de l'année. L'approche budgétaire étant globale, ces discussions ont pour effet de différer la publication de l'ensemble des taux.

Si un point de compromis se dégagait, une décision devrait pouvoir être prise dans le courant du mois de février.

En effet, et ce pour la 1^{ère} fois, les CAP se sont tenues sans que les élu-es du personnel n'aient connaissance des ratios de promotion pour l'accès au grade supérieur. **Les agents ont donc été classés « virtuellement » dans les tableaux d'avancement, et depuis ils sont sans confirmation et sans garantie d'obtention d'une éventuelle promotion.**

C'est une situation particulièrement inacceptable pour de nombreux agents qui attendent par ailleurs depuis trop longtemps :

- Le dégel du point d'indice ;
- Un déroulement de carrière digne de ce nom, sans barrière de grades (carrière linéaire)
- Un plan massif de passage de corps (Adjoint en SA ou CT).

Le message pompant du DRH qui se veut rassurant, ne l'est pas plus que ça ! **Les arbitrages avec la Fonction Publique et Bercy ne sont toujours pas rendus !** Et les ratios demandés, même s'ils sont pour certains supérieurs à ceux initialement proposés par la DRH, **grâce à l'action résolue de la CGT,** ne répondent pas à l'urgente nécessité de relancer les carrières dans les

grades subissant des blocages de carrières, de plus en plus important au fil des ans. C'est notamment le cas pour les agents du corps des adjoints administratifs et du corps des secrétaires administratifs.

Pour la CGT, il y a urgence absolue à mettre fin à ce suspens et à répondre enfin aux revendications légitimes !

- Lorsqu'il s'agit d'appliquer **le RIFSEEP**, pourtant rejeté par toutes les organisations syndicales (hors CGC) l'urgence est décrétée pour un versement dès janvier 2016 aux corps déclarés prioritaires dont les adjoints et les SA !
- Lorsqu'il s'agit d'appliquer à marche forcée **la réforme territoriale**, qui tourne le dos à un service public de qualité et de proximité et aggrave les conditions de travail des agents, l'administration fait fi de toutes les procédures et passe au-dessus des instances dites de concertation (CT, CHSCT...).

Ça suffit !